



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/74

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 décembre 2017

PRESENTS : MM. COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : MICHEL Gilbert (pouvoir à Florence GONON) ;

Secrétaire de séance : Hugues BEAUME

TARIFS 2018

FORFAITS EAU ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser les tarifs des forfaits eau et assainissement pour l'année 2018.

Par ailleurs, il rappelle que les forfaits annuels « eau » et « assainissement » sont facturés à chaque logement desservi par ces réseaux. Une maison comprenant plusieurs logements est assujettie pour le nombre de logement qu'elle contient.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité pour le tarif du forfait d'eau,

à 6 (six) voix pour, 2 (deux) abstentions et 2 (deux) voix contre pour le tarif du forfait d'assainissement :

APPROUVE les tarifs 2018, tels que précisés ci-dessous :

Assainissement	Forfait annuel	10,00 €
Eau	Forfait annuel	100,00 €

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

Le Maire,
Bernard MICHEL

